

Barthélemy Joliette – Un itinéraire politique loyal

Pierre Desjardins

Volume 18, Number 2, 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/68930ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (print)
1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Desjardins, P. (2012). Barthélemy Joliette – Un itinéraire politique loyal. *Histoire Québec*, 18(2), 11–18.

Barthélemy Joliette – Un itinéraire politique loyal

par Pierre Desjardins,

membre de la Société d'Histoire de Joliette-de Lanaudière

Pierre Desjardins est né à Montréal le 10 septembre 1942; il habite maintenant Sainte-Élisabeth. Après des études primaires et secondaires au Collège Roussin à la Pointe-aux-Trembles, il obtient un baccalauréat ès arts du Collège Mont-Saint-Louis en 1963 et une licence ès lettres (histoire et géographie) de l'Université de Montréal en 1966, puis complète ses études à l'École normale supérieure de l'Université de Montréal et à l'École nationale d'administration publique. Il a été successivement professeur d'histoire et de géographie, conseiller pédagogique, directeur d'établissement secondaire, directeur des services éducatifs et secrétaire général à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île. Membre de la Société d'histoire de Joliette-de Lanaudière, de la Société de généalogie de Lanaudière, de l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles et du Choeur du Musée d'art de Joliette, il publiera bientôt La mort au fil des ans ou l'histoire des cimetières pointeliers.

Prologue

Barthélemy Joliette fut une personnalité publique dont les activités s'exercèrent dans de multiples domaines. Issu d'une famille de notaires, il pouvait dès lors être considéré comme un notable. Son mariage avec M^{lle} De Lanaudière lui offrit l'accès à la noblesse terrienne du pays, situation qui lui servira de levier pour un *cursus honorum* à la fois militaire, religieux, économique et politique.

Les biographes de Barthélemy Joliette ont été peu loquaces relativement à la carrière politique de celui-ci, affirmant même parfois qu'il avait été déçu par ce milieu qu'il aurait abandonné dès 1820 pour lui préférer le développement industriel de sa seigneurie. Or, une analyse plus attentive de l'activité politique de Barthélemy Joliette nous permet de constater que ce dernier n'a jamais cessé, de 1814 à 1850, d'être un acteur sur la scène politique régionale et nationale, contribuant, entre autres, à l'affaiblissement du mouvement

patriote dans sa région. Les lignes qui suivent seront consacrées au parcours de cet itinéraire politique loyal.

Le député de Leinster

La décennie 1810 fut particulièrement riche en événements d'importance dans la vie de Barthélemy Joliette, notamment l'obtention de sa commission de notaire en 1810 et son mariage en septembre 1813 avec Charlotte Tarieu Taillant de Lanaudière. Il était alors en permission car il participait comme membre de la milice du comté de Warwick à la guerre de 1812-1814.

Depuis 1791, le Bas-Canada jouissait d'une Chambre d'assemblée. Lanaudière y était représentée par deux députés dans chacun des deux comtés de Warwick (Berthier) et Leinster (L'Assomption). À cette époque, les lignes de démarcation et les structures des partis politiques étaient encore assez floues. Les députés *canadiens* se disaient affiliés au Parti canadien depuis la naissance de celui-ci vers 1806. Les députés proches du



Barthélemy Joliette par Vital Desrochers 1838. (Source: Musée d'art de Joliette, photo Clément Mongeau)



Charlotte Tarieu Taillant de Lanaudière, par Vital Desrochers. (Source: Société d'histoire de Joliette-de Lanaudière)

pouvoir colonial étaient dits *bureaucrates*, mais dans un cas comme dans l'autre, il n'existait pas d'assemblée de désignation des candidats.

À la fin annoncée des hostilités entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, Barthélemy Joliette se voit confier la tâche de se faire élire dans le comté de Leinster, le 13 mai 1814. Il fut défait par Jacques Trullier dit Lacombe dont il contesta l'élection, accusant ce dernier d'avoir menacé ses débiteurs s'ils ne l'appuyaient pas et d'avoir même acheté certains votes. C'est la Chambre d'assemblée qui devait recevoir de telles contestations. Un comité présidé par Louis-René Chaussegros de Léry entendit les témoins au presbytère de L'Assomption et déclara en mars 1815 que Lacombe était inapte à siéger et qu'il devrait remettre à Barthélemy Joliette la somme de £181 pour les dépenses encourues. C'était la première

fois qu'une contestation d'élection conduisait à la disqualification de l'élu dans l'histoire du Bas-Canada. Chose étrange, Barthélemy Joliette ne semble pas s'être présenté à l'élection partielle du 10 juin 1815.

Joliette se représentera dans Leinster à l'occasion de l'élection générale de 1816 que Jacques Trullier dit Lacombe remporta de nouveau. C'est peut-être dans la vie personnelle de Joliette que l'on peut trouver l'explication de ces nouveaux déboires. En effet, dans un numéro de 1964 du journal *Le Portage de L'Assomption*, on pouvait lire qu'«on vient de découvrir à Montréal les pièces d'un procès intenté à Barthélemy Joliette pour séduction d'une mineure à L'Assomption. Il s'agit de Marie-Ursule Mousseau qui a fait baptiser à L'Assomption un fils, Jean-Baptiste, le 12 février 1816, né de père et mère inconnus. La jeune fille de 19 ans, née à Repentigny en 1797 ayant habité St-Jacques de Montcalm était alors servante chez Barthélemy Joliette, lui-même marié depuis le 27 septembre 1813 à la seigneuresse de Lavaltrie. On comprend pourquoi le fondateur de Joliette ne fut pas heureux aux élections du comté de Leinster qui suivirent après cette histoire sensationnelle. L'enfant Jean-Baptiste mourut à l'âge de 6 mois et 19 jours à L'Assomption, le 1^{er} septembre 1816. Nous possédons au *Portage* une photocopie de tous les documents de ce procès qui ne connut guère de publicité à l'époque et on comprend pourquoi.»

Barthélemy Joliette sera de nouveau candidat lors des élections générales de la 10^e législature en février 1820, et il réussira enfin à se faire élire. Le site QuebecPolitique.com, qui précise l'allégeance partisane de chaque député à chaque législature, de 1792 à nos jours, a été incapable de préciser celle de Barthélemy Joliette. Jouant de malchance, la 10^e législature s'ouvrit le 11 avril 1820 mais fut dissoute dès le 24 avril, suite au décès du roi George III. Joliette n'aura donc siégé que quelques jours. Il ne se représentera pas aux élections de juillet de la même année.

Le faiseur de roi

En effet, Barthélemy Joliette restera en retrait de la vie politique durant près d'une décennie, période durant laquelle il se consacra à la gestion de la seigneurie de Lavaltrie et à la fondation du village de l'Industrie.

Son influence sur la vie politique ne diminua pas pour autant. À titre d'exemple, lors du scrutin de 1824 dans le comté de Warwick, le docteur Louis-Marie Raphael Barbier, qui se rapprochera plus tard des *Bureaucrates*, devait affronter le seigneur Ross Cuthbert. La seigneurie de Barthélemy Joliette étant située dans le comté de Warwick (Berthier), le docteur Barbier fit appel à celui-ci pour qu'il influence les censitaires en sa faveur. C'est ce que permet de conclure une lettre que le docteur Barbier faisait parvenir à Barthélemy Joliette, le 6 juillet 1824, et dans laquelle il priait



Barthélemy Joliette, portrait par Albert Ferland. (Source: Ville de Montréal, Documents et archives)

celui-ci de bien vouloir «accepter les remerciements de moi et de mon collègue (Jacques Deligny), de l'appui que vous nous avez si généreusement [*sic*] accordé... grâce à vos bons offices, et à l'intercession du bon S[ain]t Paul... S[ain]t-Paul et Lavaltrie se sont hautement prononcés en notre faveur, et ont rendu ce résultat certain.»

Le député de L'Assomption

En 1830, la carte électorale du Bas-Canada avait subi de nombreux changements. Le comté de Leinster disparut pour être divisé et remplacé par les comtés de L'Assomption et Lachenaie. Celui de Warwick, tout en conservant les mêmes délimitations, changera d'appellation pour devenir Berthier.

C'est le moment que choisit Barthélemy Joliette pour faire un retour en politique active en se présentant dans le comté de L'Assomption. Les deux députés choisis par la population en octobre 1830 furent donc Amable Éno et Barthélemy Joliette. Là encore, Joliette ne fit que passer car si la première session de cette 14^e législature s'ouvrit le 24 janvier 1831, Joliette était appelé au Conseil législatif dès le 8 janvier 1832.

Ce fut là par ailleurs l'occasion pour Louis-Joseph Papineau, le 5 juin 1832, d'adresser à Barthélemy Joliette une longue lettre, l'invitant à remettre sa démission à titre de député pour que les membres de l'Assemblée appelés au Conseil législatif puissent être rapidement remplacés pour permettre à l'Assemblée de procéder à une enquête publique,

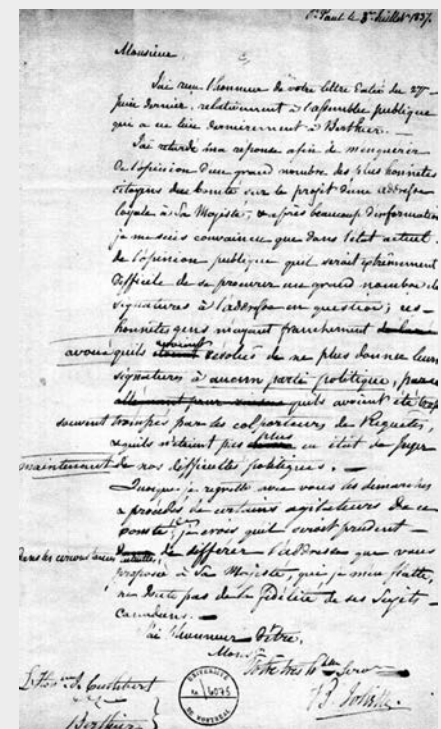
suite aux événements sanglants attribuables à l'armée, à l'occasion d'une élection partielle à Montréal. Plusieurs lui ayant déjà remis leur démission, Papineau demanda à Joliette: «Je vous prie d'en faire autant, si vous le trouvez bon. Cela avvertira immédiatement le gouverneur qu'une partie des conseillers et la majorité de l'Assemblée pensent qu'il est de son devoir de ne pas rester tranquille et renfermé dans les chambres du Château Saint-Louis...». Les rapports entre Papineau et Joliette étaient à l'époque assez cordiaux pour que Joliette s'exécute aussitôt et remette sa démission de la Chambre d'Assemblée, le 15 juin 1832.

Vers les insurrections de 1837-1838

Barthélemy Joliette ne siégeait donc plus à la Chambre d'Assemblée au moment de l'adoption des 92 résolutions. C'est d'ailleurs après l'adoption de ces propositions qui demandaient, entre autres, l'électivité des membres du Conseil législatif que Joliette s'éloigna de Papineau et s'engagea auprès des Loyaux. Ainsi, suite au décès du député de Berthier, Jacques Deligny, le 2 janvier 1837, une élection complémentaire fut tenue le 7 mars dans le comté. James Cuthbert et Barthélemy Joliette, tous deux conseillers législatifs, tentèrent alors d'imposer la candidature de leur poulain, le beau-frère de Joliette, le docteur Peter Charles Lœdel. Devant le manque d'appui pour sa candidature, il semble que ce dernier se soit retiré, permettant au patriote Norbert Éno de remporter l'élection par acclamation.

Quelques semaines plus tard arrivait la réponse de Londres, les Résolutions Russell. Le Bas-Canada va s'enflammer, manifestant sa frustration par une série d'assemblées publiques dites anticœrcitives.

Le gouverneur Gosford réagit par sa proclamation du 15 juin interdisant les assemblées patriotes et ordonnant aux officiers de milice de s'y opposer. Les patriotes de Berthier n'en tinrent pas moins, en présence de Papineau, leur grande assemblée le 18 juin, plusieurs officiers de milice y participant activement. Pris de panique, James Cuthbert écrivit à Barthélemy Joliette le 27 juin pour lui proposer de «réhabiliter la réputation du comté, d'une manière triomphante, par



Réponse de Barthélemy Joliette à la lettre de James Cuthbert. (Source: Archives de l'Université de Montréal)

une franche et loyale adresse à sa Majesté». La réponse de Joliette témoigne d'un meilleur sens politique, disant que «j'ai retardé ma réponse afin de m'enquérir de l'opinion d'un grand nombre des plus honnêtes citoyens de ce comté sur le projet d'une adresse loyale à sa Majesté et après beaucoup d'informations, je me suis convaincu que dans l'état actuel de l'opinion publique..., je crois qu'il serait plus prudent dans les circonstances actuelles de différer l'adresses [sic].»

Le 9 août, en l'honneur des officiers de milice en retrait de commission, les Patriotes de Berthier décidèrent d'organiser à Lavaltrie un grand banquet présidé par le Docteur Nelson. *La Minerve* rapporte une tentative de sabotage attribuée à M. Joliette: «Monsieur Nelson avait à peine commencé son discours qu'une personne de l'endroit, corrompue et poussée par M. Joliet (sic), l'un des "vieillards malfaisans", l'interrompit grossièrement dans le dessein de troubler l'harmonie de l'assemblée.»

Au lendemain des sanglants affrontements de l'automne 1837, alors que plusieurs Patriotes modérés vont eux-mêmes prendre leurs distances avec le mouvement, Barthélemy Joliette et son entourage vont redoubler d'efforts afin de décourager l'appui aux réformistes.

Ainsi, le 5 décembre 1837, Barthélemy Joliette va présider, au village de l'Industrie, une assemblée de magistrats et d'officiers de milice lors de laquelle

ont été lues l'adresse des magistrats de Montréal aux habitants du district de Montréal, la déclaration du lieutenant-général commandant à Montréal et la proclamation de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef datée du 29 novembre. Après quoi, il a été résolu de promulguer les trois documents en question et d'engager tous les habitants à «rester tranquilles et paisibles dans leurs maisons». Il fut également décidé que tous les officiers de milice prendraient le serment d'allégeance en présence des juges de paix B. Joliette, William Berczy, P. C. Loedel, et J. O. Leblanc.

Le lendemain de cette assemblée, soit le 6 décembre 1837, un groupe de notables de Lavaltrie se présente chez M. Joliette pour prendre à leur tour le serment de loyauté se disant «chargés par leurs concitoyens... de faire connaître au commandement du 2^e Bataillon du Comté de Berthier leurs sentiments de loyauté et d'affection pour le Gouvernement de sa présente Majesté».

Toutefois, tous n'étaient pas pour autant prêts à signer ledit serment, certains allant jusqu'à tenter publiquement de dissuader leurs concitoyens de le faire. Joliette sortit dans ce cas l'artillerie lourde, c'est-à-dire le warrant ou mandat d'arrêt qu'il pouvait signer en sa qualité de juge de paix. C'est ce qu'il fit le 10 janvier 1838 contre Pierre-Denis Normand, maître d'école de Saint-Paul, lequel avait dissuadé plusieurs paroissiens de prêter serment. Mal lui en prit cependant, car le jour même, l'huissier

Antoine Peltier et son recors Bénoni Perrault furent incapables d'arrêter Normand que les gens réunis à l'auberge de Charles Gougé protégèrent, menaçant physiquement Peltier et Perrault.

Le Conseil spécial

À la suite des troubles de l'automne 1837, non seulement la dissolution de la législature avait-elle été prononcée, mais la Constitution de 1791 était suspendue, ce qui n'était pas le cas pour le Haut-Canada.

Dans l'attente d'une alternative durable à la situation, Londres devait administrer la province. Elle choisit de confier temporairement cette tâche à un gouverneur, assisté d'un conseil spécial. La reine Victoria donna sa sanction le 10 février 1838 au projet de loi de Lord Russell "An act to make temporary provision for the government of Lower Canada."

Dorénavant, le gouverneur, de l'avis de la majorité des membres présents dudit conseil spécial, pouvait adopter des lois ou ordonnances «telles que la législature du Bas-Canada, comme elle est maintenant constituée, est autorisée à le faire», à la différence que les lois doivent être présentées par le gouverneur. Le 27 février, Sir John Colborne, le vieux brûlot, devenait l'administrateur du Bas-Canada. Il promulgua la Loi impériale du 10 février 1837 et suspendit la Constitution de cette province jusqu'au 1^{er} novembre 1840. Concurrément, Lord Durham était nommé gouverneur en chef des provinces britanniques

d'Amérique du Nord avec le mandat de trouver une solution durable au problème bas-canadien.

Le 2 avril, Colborne avait complété la formation de son Conseil spécial formé de onze francophones et onze anglophones, proportion sans rapport avec la population respective des deux groupes. Les appelés devaient évidemment avoir la confiance de Colborne et donc, d'avoir fait la preuve de leur loyauté à la Couronne. Lanau-dière fut surreprésentée au Conseil spécial puisque Barthélemy Joliette, James Cuthbert et Joseph-Édouard Faribault y furent nommés.

La première session

Le Conseil spécial fut convoqué à Montréal, le 21 avril 1838, et siégea jusqu'au 5 mai. Barthélemy Joliette fit preuve d'une grande assiduité aux séances. À la première réunion du Conseil, il appuya la proposition de Pierre De Rocheblave à l'effet que les règlements et procès verbaux du Conseil soient traduits et fassent l'objet de publication dans les deux langues. Au nombre des ordonnances controversées adoptées, on retrouve: la détention sans *habeas corpus*, le versement d'indemnités aux personnes ayant participé à l'appréhension, l'emprisonnement ou la détention de personnes suspectées de haute trahison ou de menées séditeuses ou à la suppression d'assemblées illégales (B. Joliette, appuyeur), le pardon à certains rebelles (B. Joliette, appuyeur), la déportation de condamnés vers

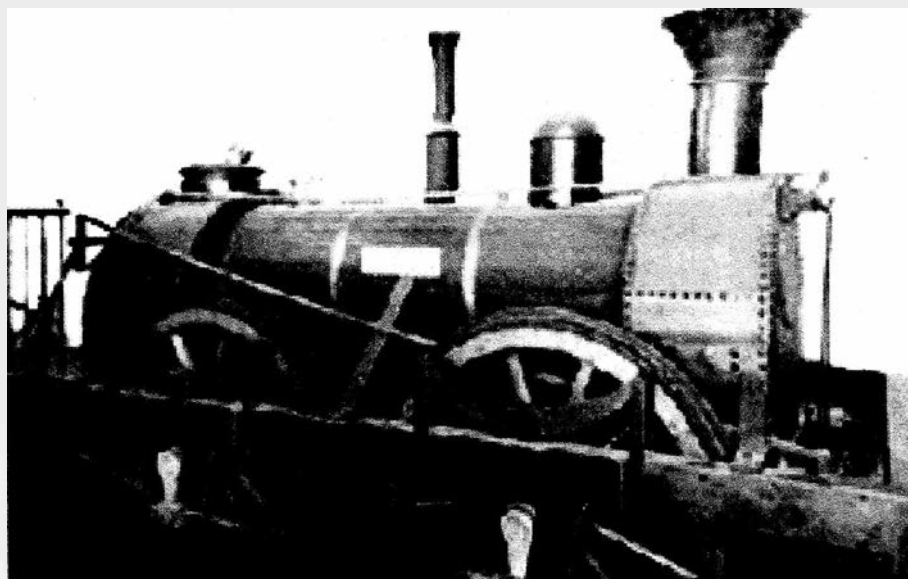
l'Angleterre ou l'Australie, la prévention du mal qui pourrait résulter de la publication de journaux, pamphlets, etc., par des personnes inconnues. Par ailleurs, plusieurs ordonnances amélioraient la gestion de la province, dont la création des bureaux d'enregistrement et le creusement d'un chenal dans le lac Saint-Pierre pour expédier le bois vers le port de Québec.

La deuxième session

Lord Durham arriva à Québec le 27 mai 1838. Colborne lui remit le pouvoir. Durham dissout alors le Conseil spécial et en constitua un nouveau formé de cinq militaires hauts gradés, tous étrangers à la province. Durant les cinq mois de son mandat, ce Conseil se limita à l'adoption d'ordonnances relatives à la sécurité et aux dépenses civiles.

La troisième session

En novembre, Colborne reprit l'administration de la province et reconstitua son Conseil spécial formé des mêmes participants que pour le premier, auquel il ajouta une douzaine de nouveaux. Cette session siégea du 5 novembre au 21 décembre 1838, mais Joliette y fut présent durant la première moitié seulement. Parmi les lois ou ordonnances adoptées en sa présence, notons celle qui rendait coupable de coalition ou confédération illégale et passible d'une déportation de 7 ans ou de 2 ans de prison, l'appartenance à une société secrète, à l'exclusion des francs-maçons (mesure visant les Frères Chasseurs), ainsi que celle permettant la création des cours de judicature (*speedy attainder*), sans jurés, pour les crimes et offenses de la Rébellion.



La Dorchester, locomotive du chemin de fer de Barthélemy Joliette.
(Source: Société d'histoire de Joliette-de Lanaudière)

Les quatrième et cinquième sessions

Dès le 15 février 1839, le président du Conseil, James Cuthbert, déposait une lettre de Barthélemy Joliette informant la Chambre qu'il s'excusait de devoir s'absenter pour cause de maladie. Il n'assista à aucune des séances de cette quatrième session pas plus qu'à celles de la cinquième. Ce n'est donc vraisemblablement pas par calcul politique ou par opposition qu'il ne participa pas au débat sur l'Union.

Le 11 novembre, Poulett Thomson déposait en effet au Conseil le message adressé par sa Majesté la Reine au Parlement de Londres relativement à un projet de loi proposant l'Union du Haut et du Bas-Canada. Le Conseil adopta six résolutions approuvant le projet d'Union, de même qu'une adresse à sa Majesté pour présenter leur position.

Les dernières sessions

Sous le gouverneur Poulett Thomson, le Conseil spécial tint deux autres sessions dans l'attente de la nouvelle constitution. Là encore, Barthélemy Joliette fut pratiquement absent de toutes les séances.

Le Conseil législatif de la province du Canada-Uni

L'Acte d'Union devait entrer en vigueur le 10 février 1841. Bien que le Bas-Canada comptât 650 000 habitants et le Haut-Canada seulement 450 000, chacun aura droit à 42 représentants élus à la Chambre d'Assemblée. Les deux anciennes provinces auront chacune droit à 12 conseillers législatifs nommés à vie par la Couronne.

Au premier scrutin, celui de février 1841, les Bas-Canadiens rejetèrent l'Union en votant dans un contexte d'intimidation, voire de violence et de fraude.

Barthélemy Joliette avait sans succès tenté de faire élire William Berczy dans Berthier. Huit des conseillers législatifs nommés le 9 juin étaient des *tories*, ou conservateurs. Joliette était du nombre.

Un des premiers sujets de délibération des deux Chambres fut la réponse à la harangue du Gouverneur portant sur les vertus de la nouvelle Constitution. Vingt-cinq des quarante-deux députés du Canada-Est condamnèrent l'adresse en réponse à ce discours et à l'injustice de l'Union. Au Conseil législatif, le conseiller Jules Quesnel, appuyé par Barthélemy Joliette et François-Pierre Bruneau, proposa un amendement exprimant un léger doute sur la légitimité de l'Acte d'Union. L'amendement fut défait et Quesnel fut le seul conseiller à voter contre l'adresse finale.

La nomination de Joliette au Conseil législatif et celle de son oncle J. E. Faribault comme greffier-adjoint du même Conseil n'empêchèrent pas les deux hommes de cumuler d'autres fonctions politiques. En effet, le 1^{er} janvier 1842, ceux-ci étaient nommés par Lord Sydenham à la fonction de *warden* ou préfet de comté: Joliette pour le comté de Berthier et Faribault pour celui de Leinster.

Au nombre des activités significatives de Barthélemy Joliette au Conseil législatif, mentionnons qu'il présida en 1845 un comité spécial chargé de présenter à sa Majesté une adresse sollicitant de celle-ci de resserrer les règles de nomination des conseillers, en exigeant que ces derniers



Manoir de Barthélemy Joliette. (Source: Société d'histoire de Joliette-de Lanaudière)

aient une résidence permanente dans la province et des propriétés d'au moins 2000 livres.

Revenu de son exil européen, Louis-Joseph Papineau renoua avec plusieurs personnalités politiques avec qui il avait autrefois entretenu des liens d'amitié. Barthélemy Joliette fut de ceux-là si l'on en croit l'abbé Bonin dans sa biographie de Joliette. L'auteur rapporte en des lignes émouvantes l'arrivée de Papineau au manoir de Joliette: «Un de nos plus illustres patriotes de l'époque descendait à son manoir pour s'acquitter, de ce qu'il appelait, une réparation envers les devoirs de l'amitié... M. Joliette versait des larmes de bonheur en recevant dans ses bras ce vieil ami qui, après un long exil, rentrait dans la patrie qu'il avait conduite à l'abîme en voulant la sauver... Plus d'une fois, dans la suite, M. Papineau se donna la jouissance d'une visite aux aimables seigneurs du manoir de Joliette.»

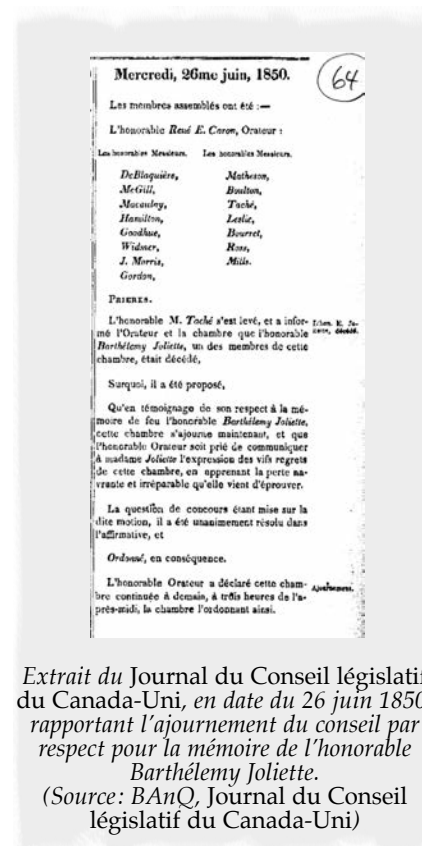
Mentionnons également que les deux hommes avaient en commun non seulement l'intérêt pour la politique, mais aussi celui du développement de leur seigneurie et de leur village industriel. En effet, une dizaine d'années plus tard, Papineau écrira en parlant de Montebello: «Je souhaite commencer un village... et je souhaite le distribuer régulièrement en rues larges ornées de plantations d'arbres...» Papineau y commença des défrichements et fit ériger une digue près d'un moulin qu'il avait l'intention d'agrandir.

La dernière participation de Barthélemy Joliette à la vie législative du pays fut le vote sur la Loi des indemnités en 1849. Les Chambres avaient adopté en 1845 une loi qui prévoyait le versement d'indemnités aux citoyens du Canada-Ouest qui avaient subi des pertes à l'occasion des insurrections de 1837-1838. Une loi du même ordre indemnisant les résidents du Canada-Est fut déposée devant les chambres en avril 1849. Le parlement siégeait à Montréal dans l'ancien marché Sainte-Anne et Barthélemy Joliette semblait alors participer aux délibérations du Conseil avec plus d'assiduité. Le 15 mars, il participera donc au vote favorable du Conseil sur ce projet de loi. Il était également présent le 25 avril quand le gouverneur Elgin apposa la sanction royale qui, après des mois de tension parlementaire et populaire, donna lieu en soirée à un déferlement des *True Britons* de Montréal qui incendièrent le Parlement et prolongèrent l'émeute durant plusieurs jours. Barthélemy Joliette, comme tous les parlementaires présents, a dû fuir pour sauver sa vie et il se serait réfugié dans un logis voisin pour s'y réchauffer. Déjà de santé fragile, il développa par la suite une pneumonie.

Il était absent à l'appel des parlementaires pour la session de mai 1850. La nouvelle de son décès, survenu le 21 juin, parvint le mercredi 26 juin au Conseil qui siégeait maintenant à Kingston. L'honorable Taché proposa qu'en témoignage de son respect à la mémoire de feu

l'honorable Barthélemy Joliette, la Chambre s'ajourne jusqu'au lendemain et que l'orateur communique à Madame Joliette les vifs regrets des conseillers.

Non seulement Barthélemy Joliette eut-il droit à des obsèques imposantes, la messe des funérailles étant chantée par M^{gr} Bourget entouré de son vicaire général Antoine Manseau et d'une douzaine d'autres prêtres, mais lors d'une assemblée générale des citoyens du village de l'Industrie, ceux-ci à l'instigation des proches du défunt «prendront le deuil pendant un mois, durant lequel temps tous s'abstiendront de réunions bruyantes, chants et musique, comme gage du sentiment de profonde tristesse dont ils sont sincèrement pénétrés.» Barthélemy Joliette venait d'entrer dans la légende.



Extrait du Journal du Conseil législatif du Canada-Uni, en date du 26 juin 1850, rapportant l'ajournement de conseil par respect pour la mémoire de l'honorable Barthélemy Joliette.
(Source: BAnQ, Journal du Conseil législatif du Canada-Uni)

Sources bibliographiques

Collection Juge Baby P0058U00959, collectionbaby.Ottawa.ca.

BONIN, Joseph Bonin, *Biographies de l'honorable Barthélemy Joliette et de Monsieur le Grand vicaire Antoine Manseau*, Eusèbe Senécal, Montréal, 1874.

DUGAS, Alphonse-Charles, « L'honorable Barthélemy Joliette, fondateur de l'Industrie (Joliette) (1789-1850) », extrait de la *Revue ecclésiastique de Valleyfield*, Saint-Clet, juillet 1904.

JOLIETTE, Barthélemy, *Adresse À Sa Très Gracieuse Majesté la Reine*, 7 mars 1845, Archives de la Société d'histoire de Joliette-de Lanaudière.

ANQ Fonds P 224 n^{os} 586 et 589.

LAPORTE, Gilles, *Patriotes et Loyaux*, Septentrion, 2004.

AUBIN, Georges et Renée BLANCHET, *Louis-Joseph Papineau et annotations, Lettres à divers correspondants Tome 1: 1810-1845*, Varia, Montréal, 2006.

ROBERT, Jean-Claude, *Un seigneur entrepreneur, Barthélemy Joliette, et la fondation du village d'Industrie (Joliette) 1822-1850*, <http://id.erudit.org/iderudit/303193ar>. Site canadiana.org, Journaux du Conseil spécial de la Province du Bas-Canada.

HISTOIRE

QUÉBEC

Le magazine









Prix à l'unité 7 \$

Abonnement pour un an (3 numéros) 19 \$

Abonnement pour 2 ans (6 numéros) 35 \$

Information : www.histoirequebec.qc.ca, sous rubrique « Magazine HQ » • 514 252-3031 • fshq@histoirequebec.qc.ca